



Conditions de travail

CPN : Commission Paritaire Nationale ou Concertation Pour les Nuls ?

Suite à la journée de grève dans le Groupe du 24 mars 2015 et à nos multiples interpellations des directeurs, la direction de BPCE a consenti à relancer la CPN sur les conditions de travail. Nous nous sommes rendus à la convocation d'Anne Mercier-Gallay le 7 juillet dernier.

Dans le peu de temps de paroles qui a été consacré aux conditions de travail, nous avons reçu 3 informations essentielles :

- ➔ Il n'y aura toujours pas d'échanges possibles sur les causes reconnues de la dégradation de la santé au travail.
- ➔ Il va simplement s'agir de travailler sur l'adaptation au changement et sur les difficultés personnelles à y faire face.
- ➔ BPCE souhaite « saucissonner » les pistes de travail à différents niveaux : entreprises, Branche et Groupe.

Il ne s'agit ni plus ni moins d'un copié-collé des déclarations de François Pérol faites aux organisations syndicales, lorsqu'il avait daigné descendre de son bureau doré pour rencontrer les représentants des grévistes le 24 mars dernier.

Ces informations ont été précédées d'une liste fastidieuse des différents « ateliers » mis en place dans les caisses pour « la qualité de vie au travail ». Un énoncé à la Prévert (mais dénué de toute poésie), sans aucune référence chiffrée et surtout sans aucun retour quant à leurs effets sur la vie quotidienne au travail.

En clair, il s'agit encore et toujours, dans cette instance, de jouer à la négociation sur une très pathétique scène de théâtre.

Sud BPCE a proposé l'an dernier de travailler sur des règles claires et fidèles aux accords en vigueur pour que la CPN redevienne un vrai lieu d'échanges et de négociation. Nous en avons assez de multiplier ces temps de stériles monologues narcissiques, surtout lorsqu'il s'agit de la santé, et parfois même de la mort de nos collègues !

Nous n'avons reçu aucune réponse à cette demande, et le directoire de BPCE, soutenue par les directions des Caisses, veut nous faire repartir pour une nouvelle saison d'une très mauvaise série.

Pendant ce temps-là, malgré l'urgence, les patrons refusent de traiter, dans un déni parfois criminel, une situation qui ne cesse de s'aggraver. Certains membres de directoire n'hésitent même pas à semer eux-mêmes des graines de terreur. Il en a été cet été ainsi dans une Caisse d'épargne,

où un de ces « délinquants sociaux » a licencié une salariée au motif fallacieux d'arrêts maladie reçus en retard.

Dans les Caisses d'Épargne, il y a le théâtre et la vraie vie. De cette dernière, on n'en discute jamais et les dirigeants ne veulent surtout pas la prendre en considération ! Dans nos entreprises, il n'y a aucun espace pour vraiment parler du travail, ni avec ceux qui le font, ni avec les représentants des salariés.

Sud BPCE a mis les patrons du Groupe face à leurs responsabilités en exerçant un droit d'alerte national pour leur rappeler leurs obligations légales et leur responsabilité pleine et entière dans certains drames humains en lien avec le travail. Nous leur proposons depuis 10 ans de travailler ensemble sur la politique commerciale et les pratiques managériales qui en découlent. Nous avons tous les rapports d'experts et les diagnostics qui nous permettraient de le faire efficacement.

Mais ils s'en foutent royalement et continueront dans cette voie destructrice tant qu'une force contraignante, sociale ou juridique, ne leur montrera pas la voie du bon sens.

C'est ce que nous irons leur expliquer le 17 septembre prochain de vive voix.

Paris, le 11 septembre 2015

n°5-2015

L'Exécutif national **Sud** Groupe BPCE : Jérôme Bonnard – Gaby Breuillat – Marc Brugnooge – Dany Gilot – Jean-Luc Kerenflec'h – Bernadette Konieczynski – Jean-Luc Pavlic – Alain Quesne – Patrick Saurin

J'ADHÈRE !

A RETOURNER A :

VOTRE CORRESPONDANT
LOCAL SUD OU A

SUD GROUPE BPCE
24, BOULEVARD DE L'HOPITAL
75005 PARIS



J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL *Sud* GROUPE BPCE

NOM.....

PRENOM.....

SEXE..... DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

MAIL PERSONNEL.....

TELEPHONE.....

CLASSIFICATION

NOM DE L'ENTREPRISE.....

ADRESSE DE L'ENTREPRISE.....

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE

A SIGNATURE